

COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 26 Juillet 2011

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry s'est réuni le mardi 26 juillet à 18h30, salle des fêtes de Montigny, sous la présidence de Sylvain PASCAUD afin de délibérer conformément à la convocation du 8 juillet 2011.

L'ordre du jour est le suivant :

- ⊕ Commission Economie, Aménagement et Monde Associatif
  - Contrat Culturel de Territoire : Intervention de Madame Maud PIERRET
- ⊕ Commission Aides à la Personne :
  - Accueil de loisirs : - Informations  
- Gratification stagiaire
  - Contrat Enfance Jeunesse : Autorisation au président de renouveler le contrat avec la CAF
- ⊕ Commission Environnement-Ordures Ménagères :
  - Organisation de la distribution des sacs jaunes
  - Décision modificative suite aux réductions de titres
- ⊕ Questions administratives
  - Ouverture d'une ligne de trésorerie
  - Dossier soumis à enquête publique : plan de prévention des risques inondations et coulées de boues dans le sancerrois.
  - **Positionnement sur le schéma départemental de coopération intercommunale**

Délégués en exercice : 36 dont 13 suppléants

Présents : 28

Votants : 23

Etaient présents :

Délégués titulaires : Marie-Solange BRUNET, Michelle CHERON, Gérard CLAVIER, Jean-Michel COIGNET, Joël DRAULT, Vincent FONSAGRIVE, Marie-Hélène FOURNIER, Michel GILLET, Franck JANSONNIE, André JOUANIN, Yvan LINARD, Jeannine MAURICE, François MELLOTT, Sylvestre MILLET, Jean-Claude MORIN, Sylvain PASCAUD, Alain PASSE, Alain PELLETIER, Hugues SOLIGNY, Jean-François TURPAULT.

Délégués suppléants : Paule BASTIDON, Gilles BUREAU, Marie-Joëlle COQUERY, Edith GIRAULT, Elisabeth GRESSIN, Gérard MALLEIN, Gilles MATHIEU, Jacky ROUSSET.

Absents titulaires excusés : Jean-Jacques GENET, Christian PINSON, Christine JACOLIN.

Absents délégués suppléants excusés : Dominique DALLOIS, Bernard NICOLAS, Jean-Paul ROBLET, Sylvie TREILLE, Claude VERHOEVEN.

Secrétaire de séance : Elisabeth GRESSIN

Le Président demande si il y a des remarques sur le compte-rendu avant de le signer.

Aucune remarque étant faite, la séance est déclarée ouverte.

- ⊕ Commission Economie, Aménagement et Monde Associatif
  - Contrat Culturel de Territoire : Intervention de Madame Maud PIERRET

Le Président donne la parole à Mademoiselle Maud PIERRET, chargée de la finalisation de la première phase du Contrat Culturel de Territoire.

Maud Pierret informe le conseil communautaire que l'inventaire des acteurs culturels et le diagnostic sont achevés. En comité de pilotage le 4 juillet 2011, Maud a présenté l'état des lieux du territoire en matière d'offre culturelle et artistique ainsi que le diagnostic. Ils ont tous deux été validés ce même jour.

La table des matières du document a été déclinée, elle comporte les champs suivants :

- Rappels de la démarche ;

- Pertinence du territoire ;
- Exploitation du questionnaire culture envoyé à la population ;
- Les structures culturelles rencontrées ;
- L'analyse des possibilités de pratiques et de fréquentation des différents champs culturels ;
- Les trois compétences du Conseil Général : lecture publique, enseignement artistique (école de musique sise à Henrichemont) et archives départementales et patrimoine.

Le document sera rapidement consultable sur le site web de la Communauté de communes.

En fin de séance, toujours ce même jour, le consensus s'est opéré sur le choix des orientations suivantes :

- L'enseignement artistique à travers l'école de musique sise à Henrichemont,
- Le patrimoine sous la forme d'une action de repérage et d'inventaire du patrimoine architectural et mobilier,
- la mise en place d'une action fédératrice,
- Un travail sur la lecture publique à l'échelle du territoire.

C'est maintenant sur ces quatre champs d'action que le travail de Maud Pierret va porter à présent, en concertation permanente avec les acteurs et interlocuteurs qualifiés des différents domaines.

Maud Pierret a ajouté à la réflexion autour de l'offre culturelle sur notre territoire, deux éléments qui sont vivement ressortis au cours de son enquête :

- La communication des événements culturels et artistiques est soulignée, par le public autant que par les organisateurs, comme peu organisée, peu efficace.

Elle mériterait d'être réfléchi à l'échelle communautaire afin d'imaginer un outil plus performant. Ceci permettrait de mettre en valeur les propositions nombreuses et souvent de bonne qualité qui existent sur le territoire.

- Le deuxième point concerne le besoin exprimé, par les habitants comme par les acteurs culturels locaux, de deux types de lieux, qui manquent pour l'instant sur notre territoire :

- ♦ Le premier serait un lieu culturel pluridisciplinaire, un lieu ouvert au public où différentes structures pourraient se côtoyer et inventer ensemble des propositions culturelles pour les habitants, un lieu de rencontre où se mélangeraient tous types de manifestations culturelles.

- ♦ Le deuxième consiste en une salle de spectacles de qualité, qui s'adapterait à tous les styles de spectacles, offrant des conditions de confort physique (pour les spectateurs) et technique (pour les différents artistes intervenants) optimums.

Le Président informe les conseillers communautaires de la nécessité de prolonger le contrat de Maud PIERRET jusqu'au 31 décembre 2011, pour mener à bien la première année du Contrat Culturel passée entre la Communauté de Communes, le Conseil Général et le Conseil Régional.

Après explications et débats, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité cette proposition.

#### ⊕ Commission Aides à la Personne :

- Accueil de loisirs : - Informations

Le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène FOURNIER, responsable de la commission.

Il est porté à connaissance des conseillers que le nombre d'enfants à l'accueil de loisirs fut important pour ses 4 semaines, pendant quelques jours le nombre d'enfants fut 56.

L'accueil de loisirs, ancien de 3 ans, connaît un succès certain.

Un partenariat fructueux a été réalisé entre la Crèche, Kangouroule, la maison de retraite et Micado.

Le véhicule 9 places a été utilisé matin et soir pour conduire les enfants à l'accueil de loisirs, toutefois l'utilisation d'un bus fut nécessaire pour les enfants de Montigny, Humbligny, Morogues et Aubinges.

Le débat s'engage :

- des remarques sont faites sur les dates de réunion de la commission ;
- sur l'abandon de la semaine d'août pour les adolescents.

#### - Gratification stagiaires

Comme les années précédentes, Monsieur le Président informe les délégués communautaires de la présence de stagiaires BAFA au sein de l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes.

Leur travail est l'animation de l'accueil de loisirs. Monsieur le Président propose de rémunérer leur prestation à 30% du SMIC pour les stagiaires au prorata des semaines présentes.

Après débat, le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'octroyer une rémunération égale à 30% du SMIC au prorata du temps passé.

- Contrat Enfance Jeunesse : Autorisation au président de renouveler le contrat avec la CAF

Le Président informe les conseillers communautaires du besoin de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF. Ce nouveau contrat permettrait, comme le précédent, de bénéficier de l'aide de la CAF pour toutes les activités enfance-jeunesse créées ou subventionnées par la Communauté de Communes. Le contrat est pour une durée de 4 ans, soit jusqu'en 2014 compris.

Après explications et débat, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité de renouveler le contrat avec la CAF et autorise le Président à signer toutes pièces relatifs à ce contrat.

- ⊕ Commission Environnement-Ordures Ménagères :
  - Organisation de la distribution des sacs jaunes

Le Président informe les conseillers communautaires de la proposition de la commission des Ordures Ménagères sur l'organisation de la distribution des sacs jaunes.

Il est proposé aux conseillers de renouveler la même organisation que l'année dernière soit :

- 2 rouleaux pour les foyers 1,2, résidences secondaire, gîtes et chambres d'hôtes ;
- 4 rouleaux pour les foyers 3 et 4 et+ et les métiers de bouches.

Les communes doivent venir chercher les cartons à la déchèterie. Les communes feront elle-même leur communication. Pour les habitants d'Henrichemont, les habitants iront chercher leurs sacs le mercredi 7, samedi 10, mercredi 14 et samedi 17 septembre aux heures d'ouvertures de la déchèterie.

Pour l'information aux Henrichemontais, la communication reste à envisager.

- Décision modificative suite aux réductions de titres

Le Président informe les conseillers communautaires, que suite à la réduction de titres il est nécessaire de faire la décision modificative suivante :

Article 673 : + 3 500€  
Article 61558 : - 3 500€

Après explications, le Conseil Communautaire accepte cette décision modificative.

Des informations concernant la déchèterie sont portées à connaissance des conseillers :

- suite à un courrier du CG, la cession du terrain est effective pour 1 €, reste à finaliser par acte notarié.
- suite à cette acquisition, la toiture sera réparée et un point d'eau extérieur sera installé.

- ⊕ Questions administratives

- Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Président informe les conseillers d'un appel de la Trésorerie sur le manque de liquidité de la Communauté de Communes. Après vérification, il s'avère que ce fait était très ponctuel (1 journée ou deux). Pour faire face immédiatement, plusieurs banques ont été contactés afin de souscrire à une ligne de trésorerie. Toujours dans cette configuration d'urgence, une ligne de crédit a été ouverte auprès du Crédit Agricole.

A ce jour, elle n'a pas été utilisée.

- Dossier soumis à enquête publique : plan de prévention des risques inondations et coulées de boues dans le sancerrois.

Le Président donne la parole à Monsieur Joël DRAULT, Maire de Montigny, seule commune concernée par ce plan.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels est un document de prévention réalisé par l'Etat en vue de diminuer les effets de phénomènes naturels pour les biens et les personnes. A ce titre le PPRN limite l'urbanisation des terres inondables.

Le PPR « inondations et coulées de boues » du Sancerrois a été prescrit par Madame le Préfet en raison des nombreux évènements météorologiques qui ont entraîné des désordres au cours de des dernières années.

Les risques pris en compte sont les risques d'inondations par cours d'eau (pas Montigny) les coulées de boues et les phénomènes de ravinement et ruissellement

Le projet de plan, élaboré par les services de l'Etat après concertation, au cours de 3 réunions tenues en mairie de Sancerre les 24/04/2008, 10/06/2009 et 23/06/2010 vise 3 objectifs :

- Interdire ou limiter les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses,
- Préserver les capacités d'écoulement des crues,
- Réglementer l'usage du sol et la modification d'occupation du sol.

Le plan, après approbation, aura valeur juridique.

D'après la procédure d'élaboration, le projet de plan de prévention des risques élaboré par les services de l'Etat (DDT) est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes concernées.

Le Conseil Municipal de Montigny a validé ce projet.

Le Président précise que le conseil communautaire valide ce plan.

Après exposition et débat, le conseil communautaire valide ce plan à 21 voix pour et 1 abstention.

#### ▪ **Positionnement sur le schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires du contenu du schéma départemental de coopération intercommunal.

- 1) Le projet propose la fusion de la Communauté de Communes Cœur du Pays Fort avec la Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry.

Le débat s'engage où chaque représentant des communes exprime sa position et la position de sa commune.

Le Président exprime ses arguments :

- la réunification des deux communautés de communes n'apportera aucuns avantages à l'une ou à l'autre Communauté de Communes.
- il s'agit de l'union de deux communautés de communes à faible potentiel fiscal alors que la loi dit favoriser la solidarité financière.
- les compétences des deux communautés de communes sont très différentes.
- une communauté de communes doit avoir une taille suffisante pour se donner les moyens financiers et du personnel compétent pour mettre en œuvre les deux compétences principales que sont l'aménagement du territoire et le développement économique.
- une communauté de communes doit avoir une taille suffisante pour être hautement considéré par les structures administratives (Conseil Général, Conseil Régional...).
- une communauté de communes de grande taille préserve l'identité des communes.
- le monde rural ne doit pas être trop morcelé pour faire face aux zones urbaines.
- d'une façon générale, une population plus importante offre une plus grande richesse d'idées et d'échanges.

La discussion du Conseil Communautaire s'oriente vers la création d'une identité intercommunale plus importante regroupant les communautés de communes : Haut Berry Val de Loire, Cœur du Pays Fort, Sancerrois et Hautes Terres en Haut Berry. Celle-ci répondrait aux points évoqués précédemment en créant une structure de taille suffisante, donnant les moyens financiers et humains pour réaliser des actions structurantes principalement dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Cette structure découle de l'Histoire de notre territoire (Pays d'accueil, Crar...)

D'autres orientations sont proposées : Pays Sancerre-Sologne, Les Terroirs d'Angillon, Les Terres Vives, avec le Sancerrois uniquement...

Le Président met au vote :

1er) l'adoption ou non de la proposition du schéma départemental de coopération intercommunal  
Cette proposition est rejetée à l'unanimité.

2ème) la volonté de créer une intercommunalité regroupant les 4 Communautés de Communes citées plus haut.  
Cette proposition est adoptée par 15 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.

- 2) Concernant la proposition d'intégrer la compétence hydraulique du bassin de la Sauldre dans la nouvelle intercommunalité, le Conseil Communautaire exprime le souhait de respecter le vote du Pays Sancerre-Sologne qui se crée une nouvelle compétence "Gestion hydraulique du bassin des deux Sauldre".

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie le maire de Montigny et ce dernier convie l'assemblée à déguster le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h45.

Le Président,

le Secrétaire

Les délégués,